

Signature d'une convention de partenariat entre la Caf des Deux-Sèvres et Immobilière Atlantic Aménagement

Afin d'optimiser les échanges entre les deux organismes, de faciliter l'accès aux droits pour les locataires/allocataires et de renforcer l'accompagnement des ménages les plus fragiles, la Caf des Deux-Sèvres et Immobilière Atlantic Aménagement signent une convention de partenariat le lundi 15 juin pour une période de 3 ans.

2 acteurs majeurs de la politique logement en Deux-Sèvres

La Caf a pour mission de favoriser l'accès et le maintien dans le logement. Dans ce cadre, elle intervient dans le versement des aides au logement, dans la prévention des impayés de loyers et de la non-décence des logements.

Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH), filiale du groupe 3F au sein d'Action logement, Immobilière Atlantic Aménagement gère plus de 18 500 logements implantés sur 272 communes de Nouvelle-Aquitaine (dont 5166 en Deux-Sèvres).

Dans le cadre d'une collaboration déjà fortement établie, la Caf des Deux-Sèvres et Immobilière Atlantic Aménagement accompagnent des publics qui sont à la fois locataires et allocataires. Actuellement, 3120 locataires d'Immobilière Atlantic Aménagement bénéficient des aides au logement (soit environ 15% du nombre total de bénéficiaires d'aides au logement deux-sévriens).

Des objectifs au plus près de besoins concrets

La rédaction de la convention a été guidée par les objectifs suivants :

- Favoriser une ouverture juste et rapide des droits aux aides personnelles au logement
- Favoriser l'accès à l'ensemble des droits proposés par la Caf, particulièrement pour les ménages en difficulté
- Renforcer l'accompagnement des ménages qui rencontrent un impayé de loyer
- Assurer la fluidité des échanges entre la Caf des Deux-Sèvres et Immobilière Atlantic Aménagement pour contribuer à l'efficacité et à la bonne gestion des dossiers

4 grandes thématiques couvertes

1. Accès au logement, entrée dans les lieux loués

- Faciliter l'ouverture des aides au logement en permettant aux équipes de Immobilière Atlantic Aménagement une étude et une estimation justes et rapides des droits du locataire

2. Vie du locataire

- Mettre en œuvre les actions et renforcer les échanges entre les deux organismes afin de faciliter la gestion des droits des locataires, la réduction de loyer de solidarité (RLS) et les conventions APL
- Optimiser le versement du juste droit aux allocataires

3. Offres attentionnées

- Mobiliser les dispositifs des organismes applicables aux ménages rencontrant certaines situations de vie susceptibles de les fragiliser
- Favoriser l'accès aux droits des locataires sur l'ensemble des aides proposées par la Caf (autres que les aides au logement).
- Signaler et prendre en charge précocement les situations d'impayés de loyer afin de prévenir les expulsions locatives

4. Sortie du logement

- Limiter les trop-perçus d'aides au logement et payer le juste droit, en optimisant la communication entre les services des deux organismes, pour prévenir un éventuel déséquilibre budgétaire du ménage concerné.

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans, allant jusqu'au 30 juin 2028. Elle fera l'objet d'un suivi semestriel et d'un bilan annuel partagé.

Ainsi les référents des deux organismes pourront :

- Assurer le suivi de la présente convention ;
- Planifier les actions prévues au sein de la présente convention ;
- Identifier des actions d'amélioration éventuelles ;
- Echanger et développer la connaissance réciproque.

Une 2ème convention signée

La Caf des Deux-Sèvres avait déjà signé, en 2024, une convention de partenariat avec Deux-Sèvres Habitat, autre bailleur social du territoire permettant une proximité et un accompagnement avec 35% des bénéficiaires d'aides au logement dans le département.

Contact presse :

Caf des Deux-Sèvres : Fanny Durand - 06 09 92 97 04 - fanny.durand@caf79.caf.fr